

RS
EURS
UP . DD
UP . DD
SUP . 20
SUP . 20
SUP . 20
CA MOU

Eur1,67 B
Eur1,67 B
Eur1,67 B
Eur1,67 B
Eur1,35 A
Eur1,35 A
Eur1,09 A
Eur1,09 A
Eur1,09 A
Eur1,10 A



LE 28 MARS 2013 :
NE LÂCHONS RIEN



Éditorial

LE CHANGEMENT NE PASSERA QUE PAR LA MOBILISATION DES TRAVAILLEURS

Le temps des promesses, c'est terminé ! Seuls les crédules peuvent espérer dans ce gouvernement social-libéral.

Depuis 10 mois, le MEDEF et les financiers trouvent dans ses actes de quoi satisfaire leurs exigences.

Les cadeaux fiscaux permettent aux grandes fortunes de progresser. Le patronat avec la connivence de la CFDT obtient même une précarisation plus grande de l'emploi et de fait, une gravissime casse des acquis du code du travail.

La politique européenne et les diktats du Marché trouvent même dans les déclarations de certains ministres de quoi justifier toutes les mesures et accords antisociaux qui pleuvent sur les salariés et les retraités. Les campagnes honteuses sur ces nantis de retraités, les discours de désinformation et de mensonges attestent d'une vraie duplicité.

Ainsi comme sous le pouvoir Sarkoziste, de pseudo-experts tentent à nouveau de préparer les consciences à une nouvelle réforme des retraites, allant tantôt vers les fonds de pensions capitalistes, tantôt vers une flexibilité et une individualisation des retraites. La Cour des comptes invite à des remises en cause de dispositions importantes (suppression de la majoration pour 3 enfants, de l'abattement fiscal de 10%...) elle propose le gel des pensions. Ni nantis, ni privilégiés les retraités ne volent pas leur pension, contrairement aux financiers qui ruinent l'économie. La preuve est faite aujourd'hui que toutes les mesures contenues dans la loi Fillon, préconisées par ces pseudo-experts n'étaient pas les bonnes.

Ce sont les actifs du moment qui payent des retraites du moment. Donc plus, il y a de relance économique, plus il y a de créations d'emplois, plus les cotisations rentrent et plus les caisses de retraite sont en bonne santé. Alors, il est évident que la politique libérale actuelle n'invite pas à ces équilibres budgétaires, au contraire.

Aux finances, comme dans toutes les Fonctions Publiques et en parallèle avec les retraités du secteur privé, nous subissons de plein fouet ces attaques et une régression de nos conditions de vie.

Notre patience est épuisée ; la politique gouvernementale et patronale va nous conduire à une catastrophe pour nos enfants, petits enfants et pour nous. La CGT appelle depuis longtemps à la vigilance ; maintenant il faut passer à l'action pour imposer nos revendications. Quelques « pigeons » avec de faibles battements d'ailes ont fait facilement céder les édiles au pouvoir, alors réagissons ensemble avec une force supérieure aux coups déjà portés ou en préparation.

Le 28 mars participons tous à la grande journée d'action organisée par les retraités CGT.

8 MARS :

« JOURNÉE DE LA FEMME »

« JOURNÉE DES FEMMES » ?

**IL Y A PLUS
QU'UNE NUANCE
DE TERMINOLOGIE !**

« Journée de la femme », « fête des mères »... hommage respectueux (et un rien hypocrite) à la compagne, à « l'éternel féminin », à la mère de famille qui ne serait que ça !

C'est dans cette direction que voudrait nous orienter la pensée unique pour gommer injustices et inégalités persistantes !

Pour nous, le 8 mars, « journée internationale des Droits des Femmes » est une occasion de faire un bilan de la situation des femmes dans la société, en France et dans le monde :

- Bilan des acquis à force de persévérance, mais aussi des discriminations, des blocages persistants, et ainsi placer cette commémoration annuelle dans la continuité des luttes et des revendications, comme une étape nouvelle pour l'égalité des droits.

56% des retraités du régime général sont des femmes, c'est aussi dans cette population qu'on trouve les retraitées les plus pauvres, celles qui vivent avec des ressources en dessous du seuil de pauvreté ; parce qu'elles n'ont pas eu de carrières complètes (pas de structure d'accueil pour les enfants, il faut bien s'en occuper), parce que leurs salaires étaient et sont encore inférieurs à ceux des hommes (les postes d'encadrement sont toujours majoritairement pourvus par des hommes) leurs pensions sont en moyenne, inférieures de 40% à celles des hommes.

Dans notre ministère, les femmes représentent 67% des 142 599 retraités Finances. La retraite étant le reflet de la vie professionnelle, leur situation ne fait pas exception au constat général : majoritaires dans les petites catégories, souvent avec des carrières incomplètes, elles sont aujourd'hui davantage que leurs collègues hommes, des retraitées pauvres, surtout quand elles vivent seules, ce que confirme le rapport 2011 des services sociaux.

En ce sens, la campagne pour la reconquête des droits sociaux au Ministère lancée par la CGT Retraité-e-s prend toute sa dimension.

Grâce aux luttes, des progrès ont certes été faits depuis qu'en 1910, pour la première fois, l'idée d'une journée internationale pour les droits des femmes est avancée par Clara Zetkin. Cependant beaucoup de chemin reste encore à parcourir pour l'égalité réelle, aussi profitons des temps forts de mars pour établir la liste de nos besoins, de nos envies, de nos droits non reconnus, en tant que personne, en tant que salariée, en tant que retraitée, en tant que citoyenne...

Pour que les actives d'aujourd'hui ne soient pas les pauvres de demain, pour que les retraitées puissent vivre une retraite décente et digne :

**ENSEMBLE SOYONS NOMBREUSES ET NOMBREUX
DANS L'ACTION LE 28 MARS AVEC L'UNION CONFÉ-
DÉRALE DES RETRAITÉ-E-S CGT POUR LE POUVOIR
D'ACHAT ET LA PROTECTION SOCIALE.**

Ne laissons pas enterrer LE CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE L'ÉTAT ! DÉFENDONS-LE !

« *Les pensions relevant du régime de retraite
des fonctionnaires civils et militaires de l'État* »

Cette simple phrase perdue au milieu d'articles complexes de la loi de Finances du 29 décembre 2012 pour 2013 qui remplace « Les pensions versées au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite » ouvre la voie à la fin de l'inscription des retraites des fonctionnaires au grand livre de la dette publique

À ce jour le code des pensions civiles et militaires existe toujours et le régime de retraite des fonctionnaires civils et militaires de l'État n'existe pas. Le compte d'affectation spéciale est toujours prévu à l'article 21 de la loi organique relative aux lois de Finances du 1^{er} août 2001 mais les pensions ne seraient plus concédées au titre du code des pensions, elles relèveraient désormais d'un régime qui n'existe pas.

Nous savions depuis de nombreuses années (cf. l'article « *les mots pour masquer les maux* » VNF n° 3) que la volonté des gouvernements de droite et de la CFDT était la mise en place d'un régime de retraite unique par points (compte notionnel). C'est au détour d'une phrase, au milieu de la Loi de Finances pour 2013, qu'est supprimée, à l'initiative d'un gouvernement de « gauche », la référence au code des pensions civiles et militaires pour introduire le régime de retraite des fonctionnaires.

Il y a donc une contradiction entre ce dispositif introduit par la Loi de Finances pour 2013 et le code des pensions civiles et militaires de l'État : L'article R. 99 du code des pensions civiles et militaires stipule : « *Les titulaires de pensions inscrites au grand livre de la dette publique reçoivent un certificat d'inscription sur lequel sont mentionnés l'état-civil du retraité, le numéro et la nature de la pension ainsi que le décompte détaillé de la liquidation prévu par l'article R. 65* ».

Et l'article D. 38 indique : « *Les arrérages des pensions inscrites au grand-livre de la Dette publique sont payés sans ordonnancement préalable et sans visa du contrôleur budgétaire par les comptes du Trésor assignataires ; les dépenses correspondantes sont imputées par ces comptes aux chapitres ouverts au budget à cet effet* ».

Nous devons être très attentifs et il conviendrait que nous interpellions les parlementaires se réclamant de la gauche, car nos pensions inscrites au grand livre de la dette publique sont partie intégrante et suite logique de notre statut de fonctionnaire. Il est d'ailleurs permis de s'interroger sur la valeur juridique de cette disposition qui de facto supprime une référence au code des pensions civiles et militaires et au grand livre de la dette publique pour y substituer un régime de retraite des fonctionnaires.

Quand ce changement important pour les fonctionnaires a-t-il fait l'objet d'une discussion avec les organisations syndicales ? A notre connaissance, jamais. Bel exemple de concertation de la part de Madame la Ministre de la Fonction Publique.

Ne laissons pas cette nouvelle attaque contre les retraites des fonctionnaires de l'État sans réaction. Utilisons la journée d'actions du 28 mars pour exiger le retrait de cette référence au régime de retraite des fonctionnaires civils et militaires de l'État.

LA CONTRIBUTION DE 0,3% AU 1^E AVRIL

Annoncée d'abord à 0,15 % en 2013 et 0,30 % en 2014 la contribution pour la perte d'autonomie au taux de 0,3 % a été instaurée à compter du 1^{er} avril 2013 sur les pensions de retraite et d'invalidité. Seules les personnes non-imposables ou dont l'impôt sur le revenu est inférieur ou égal à 60 € (seuil de mise en recouvrement dont le montant n'a pas été revalorisé depuis 2006) ne seront pas assujetties à cette contribution.

Pour tous les autres, les pensions de retraite, déjà écornées par l'augmentation de la cotisation mutualiste au 1^{er} janvier ou par les augmentations de retenues de type CSG ou CRDS du fait de la suppression de la demi-part et du gel du barème de l'impôt sur le revenu, subiront une nouvelle amputation avec la mise en place de cette contribution. S'il n'y avait pas de revalorisation au 1^{er} avril, comme cela semble être envisagé au niveau gouvernemental, tous les retraités auraient en 2013 des montants nets de retraite inférieurs à ceux de 2012. Compte-tenu de l'aggravation de la fiscalité d'Etat et locale c'est une dégradation de pouvoir d'achat pour tous sans précédent qui caractériserait l'année 2013.

Cette contribution de 0,3 % doit être affectée au financement des mesures qui seront prises pour améliorer la prise en charge des personnes âgées privées d'autonomie (V bis de l'article L 14-10-5 du code de l'action sociale et de la famille). La loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 prévoit, par déroga-

tion, qu'en 2013 les sommes récoltées seront affectées pour 95 % au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et pour 5 % à la formation des personnes intervenant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées.

À la CGT nous sommes pour une prise en charge par la collectivité de la perte d'autonomie et nous revendiquons qu'elle soit gérée par l'assurance maladie dans le cadre de la Sécurité Sociale, la perte d'autonomie étant un des aléas de la vie au même titre que d'autres affections de longue durée. Nous ne sommes pas pour que cette contribution soit affectée spécifiquement à la prise en charge des personnes âgées privées d'autonomie car cela revient à faire prendre en charge les personnes en perte d'autonomie par les retraités. Nous considérons qu'avant d'instaurer cette contribution de 0,3 % il aurait fallu examiner la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre mutualisé de la Sécurité Sociale et non à travers la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.



Courriel reçu par le secrétaire général de l'UFR en novembre 2012

« Bonjour,

Je suis retraité (adhérent CGT) de Seine et Marne (82 ans). J'aimerais vous soumettre un cas d'espèce concernant ma taxe d'habitation 2012 qui augmente brutalement de 90,28 % en raison de dépassement des revenus des retraités que nous sommes, ma femme et moi.

La notice explicative fournie au dos de l'avis d'imposition, en son point 7 "Plafonnement en fonction du revenu", figure un tableau fixant les limites des dégrèvements pouvant être éventuellement accordés. Malheureusement, les services locaux des impôts m'ont fournis un tout autre tableau sorti du Code Général des Impôts qui est très clair.

En résumé, la brutale augmentation de la taxe en question me fait passer de 977 € en 2011 à 1859 € en 2012 !!! En fait, pour 127 € de dépassement l'État me fait payer 882 € de plus ! Ecœurant...

Je pense que la CGT Retraités pourrait se servir de ce cas pour informer ses adhérents et tous les assujettis potentiels de ce qui les attend du fait des augmentations minables qui leur sont accordées de temps à ... autres ? Avec mes remerciements ».

Ph. Molina

ENFIN UNE PRISE EN COMPTE DE LA PERTE D'AUTONOMIE ?

Le 25 janvier 2013 à Lille, le Président de la République a annoncé qu'un projet de loi sur ce qu'il persiste à appeler « la dépendance » serait prêt d'ici fin 2013 et mis en débat pour une décision à la fin du premier semestre 2014.

Il est regrettable que la distinction entre Handicap et Personnes Agées en perte d'autonomie continue d'être maintenue. Parler de « dépendance » lorsque le handicap concerne les personnes âgées a un caractère discriminant qui n'est pas acceptable. L'être humain a des droits de sa naissance à sa mort et cela quel que soit son âge et son état de santé.

Extraits de l'intervention « ... *Il y aura une grande concertation avec les associations et nous trouverons à ce moment-là les conditions pour la financer... Nous étalerons cet effort sur l'ensemble du quinquennat et nous devons trouver des recettes qui soient celles de la solidarité. Nous ne pourrions pas aller plus vite que ce que nos finances nous permettront de faire. Il y aura le partage entre la solidarité nécessaire parce que nous sommes un pays de cohésion sociale, et la responsabilité individuelle, personnelle indispensable. Parce qu'il faut qu'il y ait la participation de chacun à l'effort* ».

Les déclarations, tant du Président de la République que de Michèle DELAUNAY, ministre déléguée chargée des Personnes âgées, traçant les pistes de travail concernant la future réforme, doivent être prises avec circonspection.

De promesses non tenues à projets de loi remettant en cause des droits fondamentaux des salariés, la confiance dans ce gouvernement a pris de sérieux coups dans l'aile. La vigilance s'impose !

Le gouvernement s'orienterait donc vers une prise en charge du risque, basée sur la solidarité nationale, complétée par un volet préventif visant à l'accompagnement du vieillissement. La piste d'un partenariat avec les assureurs privés envisagée par le précédent gouvernement semble écartée, ce qui est



rassurant, mais le ministre a précisé que la réforme ne passerait pas par la création d'un cinquième risque de l'assurance maladie. Son financement devra être assuré par de nouveaux prélèvements fiscaux dédiés.

Outre la prise en charge du risque « perte d'autonomie », un volet d'accompagnement du vieillissement est à l'étude. Il serait articulé autour de trois axes : la prévention, l'adaptation de la société notamment par la rénovation de 80 000 logements sur 5 ans et l'accompagnement des personnes en lourdes pertes d'autonomie.

Les loyers des maisons de retraite pourraient être encadrés, comme pour les logements, les prestations facturées aux résidents plafonnées à partir de conventionnement, il est envisagé des aides à l'investissement, la mutualisation des frais des établissements... L'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) serait « revisitée » c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de revalorisation mais une redistribution.

Tant que le projet n'est pas sur la table, nous nous garderons de tout jugement a priori, mais nous ne pouvons ignorer le contexte dans lequel ce dossier est avancé.

...CA DÉPEND !

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DE TOUS LES ÂGES

Traiter de la santé des personnes âgées ne peut pas être déconnecté de ce que sont les conditions du parcours de vie de l'ensemble des citoyens : école, environnement, travail, habitat... et à ce titre tous sont concernés, les salariés actifs comme les retraités.

Il s'agit de choix de société, de la place et du rôle de chacun à toutes les étapes de sa vie.

D'UN PROJET AVORTÉ...

La prise en compte de la « Dépendance » avait été une promesse du précédent président. Des groupes de travail avaient été réunis mais dont les conclusions n'allaient pas, pour nombre de propositions, dans le sens espéré par le gouvernement de l'époque qui avait jugé utile... de ne rien faire. Pourtant, il est urgent que ce que l'ensemble des organisations syndicales et associations ont choisi d'appeler « l'aide à l'autonomie » soit pris en compte par notre société.

... A UN PROJET DE COMPENSATION ?

S'agit-il pour le gouvernement avec cette annonce, comme l'affirme le journal Le Monde, d'un moyen de faire avaler la pilule d'une baisse programmée du pouvoir d'achat des retraités par le décrochage de l'évolution des retraites du niveau de l'inflation ?

Est-ce une manœuvre grossière : « *acceptez de perdre de votre pouvoir d'achat et je lance la réforme du financement de la perte d'autonomie* » ? Ce n'est pas exclu, mais ce ne serait qu'un marché de dupes !

Selon ce même journal, la baisse du Pouvoir d'Achat pourrait commencer par les retraites complémentaires puis serait étendue aux retraites de base.

Déjà, la réforme Balladur de 1993 a porté un coup sévère au pouvoir d'achat des retraités en changeant le mode d'indexation qui est désormais sur les prix et non plus sur le salaire moyen.

Déjà la loi de finance prévoit dès 2013, pour les retraités imposables et dont les pensions ne sont pas soumises à la contribution sociale généralisée (CSG), une contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0,15% en 2013, puis 0,3% en 2014. (article p. 6)

La prise en compte de la perte d'autonomie par la solidarité nationale est une urgence, La CGT a fait un travail important sur ce dossier et est prête à défendre ses propositions dans les commissions de travail qui seront mises en place, l'amélioration du pouvoir d'achat est une nécessité.

CE SONT DEUX REVENDICATIONS ESSENTIELLES QUE LES RETRAITÉS CGT ENTENDENT PORTER. ILS NE BRADERONT PAS L'UNE POUR L'AUTRE !



10

SANTÉ ET SUIVI POST-PROFESSIONNEL

La santé est un *droit fondamental* qui doit être garanti à tous, tout au long de sa vie : c'est un droit individuel et social.

Le travail, à ce titre est un déterminant de la santé : la prévention de celle-ci est déterminante pour l'efficacité d'une politique de santé publique et doit reposer sur la mise en œuvre de la prévention du risque professionnel.

Le salarié travaille pour assumer sa place dans la société qui solidement lui assurera de vivre son développement enfant et adolescent ainsi qu'après sa retraite, à ce titre l'état employeur est tenu d'assurer la sécurité et la santé des fonctionnaires dans tous les aspects liés au travail.

La CGT DOUANES a lancé une alerte sanitaire concernant les Gaz Toxiques contenus dans les conteneurs (destruction des parasites par fumigation⁽¹⁾).

En France des milliers de travailleurs (dockers ; douaniers ; déclarants en douanes ; magasiniers ; chauffeurs routiers ; logisticiens ; etc...) ouvrent chaque jour des milliers de conteneurs : 700000 à 800000 débarquent chaque semaine en Europe.

Selon une étude de médecins du travail allemands dévoilée en 2008, 97% des conteneurs testés au débarquement dans les ports de Hambourg et Rotterdam présentent des traces de gaz toxiques dans des concentrations supérieures aux normes de sécurité dans 30% des cas ; de plus certains produits importés sont imprégnés et sont ensuite susceptibles d'être libérés pendant des mois et affecter la santé des consommateurs que nous sommes tous ; c'est une question de santé publique.

Certains pays européens ont déjà pris des mesures et ce depuis quelques années : c'est le cas de la Belgique et la Hollande. Des solutions existent à savoir l'apposition d'étiquettes « Danger » sur chaque conteneur et la décontamination de ceux ci une fois vidées de leur marchandise (décontamination = temps et coût pour les entreprises) donc enjeu économique mais surtout intérêt public avec mise en danger de la santé d'autrui... Certaines autres fonctions exercées par les agents des

douanes font elles aussi l'objet d'enquêtes en cours : inhalation de poussières de plomb dans les stands de tir ; nocivité des encres et autres produits dans les imprimeries ; amiante dans les locaux...)

« *Une tour, de l'Amiante, un Combat* », ce documentaire retraçant l'histoire des luttes des agents du « TRIPODE » de Nantes depuis plus de 30 ans résume bien ce douloureux et grave sujet :

- **Construction en 1972** de l'immeuble abritant le Service Central de l'Etat-Civil du Ministère des Affaires Etrangères (environ 400 personnes) et l'INSEE de Loire-Atlantique et une partie des services de la Trésorerie Générale de Loire Atlantique (environ 750 personnes). A l'époque, on savait déjà que l'amiante était dangereuse.
- **1980/1982** : Informatisation intensive du Tripode, surtout en ce qui concerne l'INSEE. Les câbles et autres sont placés sans aucune précaution. Les employés les installant sont en contact direct avec l'amiante. Les agents dans les bureaux connaissent des « pics » d'exposition à l'amiante.
- **1992** : Départ des fonctionnaires du Ministère des Finances.
- **1993** : Départ des fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères
- **27 février 2005** : destruction du Tripode après désamiantage.

LUTTES INTERSYNDICALES :

- **Années 80** : Début des luttes pour demander l'évacuation de l'immeuble, pour que des mesures de fibres d'amiante soient effectuées dans les bureaux, pour que des examens radiologiques et spirométriques soient effectués.

SATISFACTION APRES DES LUTTES EPUISANTES

- **Années 90** : Demande d'une étude scientifique faisant apparaître les conséquences d'une exposition passive à l'amiante.
- **2002** : Devant la perspective de la destruction du Tripode, référé auprès du Tribunal Administratif de Nantes pour obtenir un diagnostic de l'immeuble.

(1) Fumigation : outil de décontamination ou bombe à retardement : de nombreuses entreprises aspergent les conteneurs de pesticides chimiques afin d'empêcher les moisissures ou les animaux susceptibles de s'attaquer à la cargaison



SATISFACTION EN 2004 : ETUDE EPIDEMIOLOGIQUE

Le principe de l'étude épidémiologique demandée depuis plusieurs années a enfin été avalisé par le Ministère des Finances en 2004.

Le MINEFI, sans consultation préalable, ni du MAE, ni des élus syndicaux des deux administrations, lance un appel d'offre. Commencent à l'automne 2004, les premières réunions avec SEPIA-SANTE, bénéficiaire du marché.

Très vite, il apparaît que le marché se fait a minima : prise en compte des décès jusqu'au 31 décembre 2004 seulement, comparaison uniquement entre des cohortes de population internes exposées à l'amiante dans le Tripode, la seule différenciation étant le facteur « *temps d'exposition* ».

Si on avait voulu que l'étude ne prouvât rien, on ne s'y serait pas pris autrement. Après avoir alerté les médias, les organisations syndicales ont obtenu :

- que soit retenu, une cohorte de comparaison externe,
- la prise en compte des décès jusqu'au 31 décembre 2005 au moins.

Le MINEFI, lors d'une réunion avec SEPIA SANTE et les organisations syndicales a cédé sur ces revendications.

Traçabilité des risques professionnels, suivi post professionnel, suivi médico-administratif tel était l'ordre du jour du groupe de travail ministériel « AMIANTE » du 19 décembre 2012 : suivi médical ; études épidémiologiques se mettent en place ;

étude des cas de mortalité ; étude sur la maladie ; examen de scanners ; la réussite du suivi médical déterminera le succès de l'étude ; les agents ont répondu massivement aux convocations qu'ils soient actifs ou retraités.

LA LUTTE N'EST PAS FINIE : le 26 février 2013, huit ans après la démolition du TRIPODE les organisations syndicales manifestaient à Nantes...

La mise en place du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) mettra sans doute en évidence bien d'autres risques, à condition que les agents soient pleinement associés cette démarche, ce qui ne semble pas le cas pour l'instant.

Stress, dépression et maladie cardio-vasculaires liés à la performance, au management, aux objectifs, à la méritocratie aux restructurations toujours plus nombreuses, sans compter les problèmes de vue, de mal de dos et de rhumatismes liés au travail posté sur écrans, également problèmes liés au travail posté et décalé (exemple de la surveillance en douane) : problèmes digestifs, de sommeil, de récupération etc...

Bien vivre, bien manger, bien se soigner, bien travailler, c'est aussi bien préparer sa retraite : nous sommes loin d'en prendre le chemin !!

L'écho du terrain...



LE COLLECTIF UFR DE LA RÉGION PARISIENNE SE STRUCTURE

Lors de la réunion du 25 janvier 2013, une vingtaine de camarades ont tenu « une assemblée à l'offensive » avec une diversité de structures représentées : la centrale des Finances, les Douanes, la DGFIP, la CDC pour le semi public, Paris et les départements d'Ile de France.

La situation économique et sociale a été examinée dans le rapport et dans la discussion : le bon résultat de la CGT aux élections des TPE, l'accord scélébrat passé entre Medef et organisations syndicales minoritaires.

Les préoccupations des retraités s'avèrent importantes en particulier en matière de pouvoir d'achat, de protection sociale, de fiscalité.

Les retraités de la région parisienne sont particulièrement concernés par le droit au logement, la suppression d'établissements hospitaliers, le coût des transports en commun qui participe à l'isolement des retraités...

Ils décident l'édition d'un bulletin de liaison, d'un questionnaire qui sera porté sur le bureau du Ministre.

Un tour de table des participants a permis de connaître différentes initiatives prises dans les sections avec des résultats significatifs sur la continuité syndicale, élément essentiel pour aider les retraités à rester actifs dans la défense de leurs droits (DGFIP) sur la syndicalisation (un travail de relance et la mise en place d'une permanence retraite une fois par mois a permis, à la Centrale, de passer de 30 à 45 syndiqués) des résultats positifs partout où un travail spécifique est fait, par les retraités, pour les retraités.

Et parce que la convivialité est toujours présente, un apéritif a permis de poursuivre la discussion un verre à la main !

EFFERVESCENCE EN BRETAGNE

Le 4e trimestre 2012 aura connu une activité assez soutenue à l'initiative des collectifs retraités dans les départements de Bretagne. Les Côtes d'Armor ont ouvert le feu le 18 octobre par une réunion des retraités finances dont un douanier et un DGCCRF avec la participation de Marcel Fraiboulet de la CE de l'UFR.

Début un peu modeste (qui ne demande qu'à prendre de l'ampleur) qui a permis de faire connaître l'UFR Finances, ses objectifs et ses premières avancées en matière d'action sociale, Vie Nouvelle Finances, le secteur juridique, etc...

Le Finistère a embrayé le 23 octobre avec une participation de retraités Finances publiques et un douanier et la présence d'Alain Guichard du bureau de l'UFR.

De nombreuses questions sur les revendications de toutes sortes dont la fiscalité des retraités, la syndicalisation et d'autres.

Enfin, **l'Ille-et-Vilaine** a clos le calendrier des réunions 2012 avec une réunion « retraités et futurs retraités », exercice renouvelé depuis de nombreuses années avec une participation de même niveau : 20 retraités dont 3 INSEE et une quinzaine de futurs retraités.

A noter une intervention d'un camarade cheminot retraité qui a captivé l'attention par son exposé sur la vie à la SNCF, professionnelle et syndicale mais intervenant aussi en qualité de vice-président du CA de l'URSSAF. Partout, les mêmes préoccupations : le pouvoir d'achat et la fiscalité des retraités, les services sociaux mais aussi le besoin de services publics de proximité dont les services de santé. Parallèlement, les retraités s'investissent : en Ille et Vilaine, la participation au CDAS d'un retraité expert est acquise depuis bientôt 2 ans et dans les Côtes d'Armor, notre camarade Bernard Creuzer a secoué le cocotier au CDAS du 15 novembre dernier



LOGEMENT : POUR UNE VIE NOUVELLE !



Un collectif qui se renforce et qui se rajeunit. La problématique du logement social a été très largement débattue à la dernière réunion du collectif des Bouches du Rhône. Elle se pose avec acuité à la nouvelle génération de retraités très fortement féminisée. Autre aspect plus sociétal celui-ci, abordé plus largement, celui du lieu de vie répondant aujourd'hui aux besoins nouveaux des retraité(e)s : solidarité et échanges inter-générationnels, santé,

autonomie, loisirs... Des espaces (terrains en friches et bâtiments abandonnés), propriétés de l'état risquent d'être livrés à la spéculation immobilière aux aguets. Une forte exigence s'exprime afin d'imposer un recensement contradictoire à ce niveau pour permettre l'élaboration de projets visant à la création d'espaces de vie communs impliquant nécessairement l'ensemble des services publics concernés.

RHONE

Lyon « La Part-Dieu » : le 10 janvier, à l'issue d'un débat fructueux et autour d'un excellent buffet, l'assemblée de retraité-e-s du département a décidé de se doter d'un collectif. Il est animé par Jean-François VUILLEMIN, tout jeune retraité. Il se réunira une fois par trimestre.

LE COLLECTIF FINANCES 44 A ÉTÉ CRÉÉ LE 25 MARS 2010



Il regroupe à ce jour 42 adhérents issus principalement des ex syndicats des impôts et du Trésor et de quelques douaniers.

Annie anime le collectif, secondée par quelques camarades, Monique, Jean-Pierre, Nicole, Lionel, Andrée, François, Josiane, Hélène... et les autres.

Des réunions régulières permettent de traiter de l'actualité revendicative, de travailler sur des dossiers spécifiques aux retraités des Finances et bien sûr de mobiliser pour les actions avec les autres retraités du département.

Un travail considérable sur le dossier de la suppression de la demi-part fiscale a permis d'alerter et d'informer les organisations CGT et

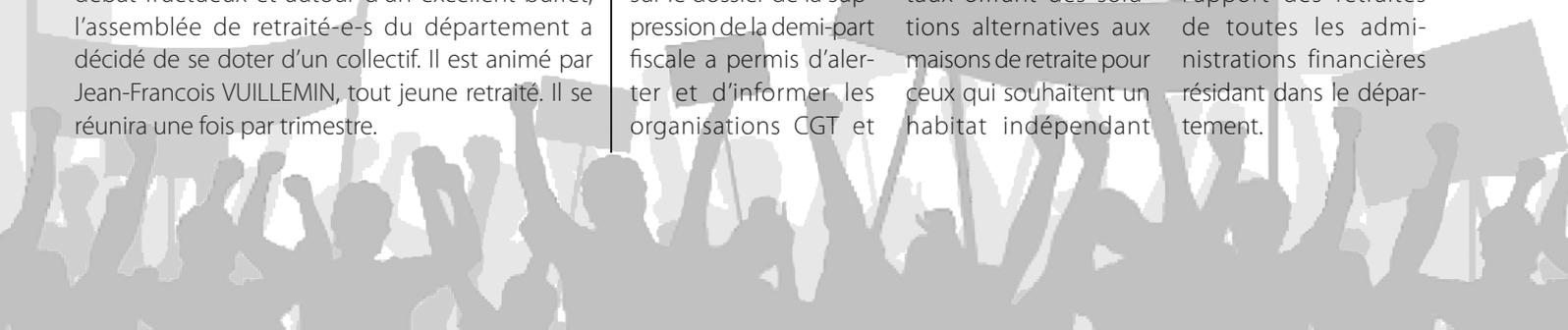
leurs adhérents sur les conséquences de l'application de la loi. Des tracts ont été distribués, les élus locaux interpellés lors de rencontres ou par courriers.

Les excellents rapports avec les syndicats d'actifs et particulièrement le syndicat Finances Publiques CGT, permettent un travail sur la continuité syndicale très performant et de développer des initiatives revendicatives par la prise en charge du tirage des tracts et autres frais induits.

Un travail sur l'habitat des « Seniors » vient d'être engagé : Recensement des réalisations et projets départementaux offrant des solutions alternatives aux maisons de retraite pour ceux qui souhaitent un habitat indépendant

mais une sécurisation de leur vie quotidienne. Mais le Collectif se veut aussi être un lieu de rencontres amicales, ses réunions sont un moment de convivialité et d'échanges. Ainsi, chacune d'entre elles se conclue autour d'un repas partagé et par une proposition de visite d'un site, de balades... Dernièrement un blog a été créé (merci François) qui apporte les informations utiles sur les textes et lois concernant les retraités, sur la vie du collectif, mais aussi fait connaître les initiatives culturelles intéressantes qui ont lieu dans le département.

Il reste à conquérir de nouvelles forces avec l'apport des retraités de toutes les administrations financières résidant dans le département.





INTERVIEW

EVELYNE KIEFFER

AGENT « C » EN ACTIVITÉ À LA DGFIP

Tu consacres l'essentiel de ton engagement militant à l'activité « retraité-e-s » au sein de la commission exécutive de l'Union Fédérale des Retraité-e-s CGT des Finances. Quelles sont donc les raisons de ton engagement aux côtés des camarades retraité-e-s ?

C'est une partie de mon activité syndicale !

J'ai pris conscience à un moment que pour les retraités nous nous contentions d'encaisser les cotisations et que, de plus, nous perdions bon nombre d'adhérents actifs au moment du passage en retraite, ceci même parmi les militants très impliqués tout au long de leur carrière.

Certes, il n'y a plus de contraintes, de rendement, de stats ni d'objectifs, mais les revendications sont nombreuses pour les retraités. Il est indispensable de rester une force organisée.

Ce n'est pas aux anciens qu'on va apprendre qu'il faut se battre pour obtenir ! La continuité syndicale est une affaire d'actifs. Dans ce cadre, ma section bénéficie du soutien de notre élu en CEN qui, lors de rencontres avec les départements dont il a la charge, ne manque pas de sensibiliser les copains sur cette nécessité si besoin est.

Cela exprimé, ce n'est pas parce qu'on a une conscience aiguë de la nécessité de faire, que tout est gagné. C'est un peu comme lorsqu'on fait de la formation syndicale et que les nouveaux demandent une recette pour faire adhérer. Si c'était aussi simple, nous n'aurions pas 8% d'adhérents parmi les actifs.

Tout est à construire et c'est ce qui est motivant.

La création de l'UFR a-t-elle aidé au prolongement de l'activité que tu menais localement au sein de l'union syndicale des retraité-e-s CGT (interprofessionnelle) ?

Tout d'abord je me dois, et je veux rendre un hommage à mon USR en lui exprimant ma gratitude pour la manière dont elle m'a formée.



Je suis arrivée chez eux avec ma bonne volonté et en voulant faire « quelque chose » pour les retraités, mes camarades de l'inter-pro ont été pour moi la meilleure des formations. J'ai bien vite compris que personne ne m'avait attendu pour « faire » !

Grâce à des personnalités fortes, un souhait de partager le vécu et l'expérience syndicale, ils sont de toutes les actions : manif, soutiens aux actifs dans les boîtes en difficultés, distributions de tracts entre autres. Ce sont eux qui sont les plus proches du terrain.

Ils représentent pour moi l'histoire de la CGT, leur témoignage pour l'Institut de l'Histoire Sociale en est une preuve s'il en faut. Pour en venir à notre UFR, il était grand temps que nous en ayons une ! Qui mieux qu'elle peut se saisir de dossier nous concernant plus spécialement : l'aide ménagère, les droits sociaux, le suivi post professionnel, le logement, la santé, etc. C'est elle qui ancrera notre activité dans les territoires.

Tu as participé en tant que déléguée aux travaux du 9^e congrès confédéral des retraité-e-s CGT. Comment l'as-tu vécu ?

C'est un moment formateur pour un militant. Les thèmes abordés métaient familiers, mais comprendre que la société évolue dans sa composition de manière totalement inédite à savoir : 1/3 de personnes en formation, 1/3 d'actifs et 1/3 de retraités est un enjeu incontournable pour le syndicat. Le retraité ne peut plus et ne doit plus être la variable d'ajustement du syndicat, mais un acteur à part entière de l'activité syndicale.

A PARTIR DE 2013

LA COTISATION SYNDICALE

DONNE DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT !

TOUTS LES SALARIÉS ACTIFS ET RETRAITÉ-E-S

BÉNÉFICIERONT D'UN CRÉDIT D'IMPÔT

À HAUTEUR DE

66% DE LA COTISATION

**CONTACTE LE SECRÉTAIRE
OU LE TRÉSORIER DE TON SYNDICAT**

A partir de 2013, la cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt !
Tous les salariés, actifs et retraité-e-s, même non imposables, bénéficieront d'un crédit d'impôt à hauteur de 66% de la cotisation.
Contacte le secrétaire ou le trésorier de ton syndicat

PREMIERE CONFERENCE NATIONALE DES RETRAITE-E-S CGT DES FINANCES Du 23 au 26 septembre 2013 à Guidel

Pour la 1ère fois de leur histoire, des représentants mandatés des Retraité-e-s CGT des Finances, issu(e)s des départements ou des régions, vont pouvoir se rencontrer en un même lieu, pour débattre ensemble de leurs revendications.

POUQUOI REUNIR UNE CONFERENCE NATIONALE DES RETRAITES ?

Depuis novembre 2010, les objectifs fixés par la direction fédérale à l'UFR Finances à l'issue de son dernier congrès ont été globalement atteints. L'activité développée par les animateurs de l'UFR s'est concrétisée principalement autour des questions de l'action sociale et de la fiscalité des Retraité-e-s.

L'UFR Finances s'est dotée d'un outil de communication, « Vie Nouvelle Finances », publié au rythme d'un numéro par trimestre, et d'un pôle juridique, afin de répondre aux questionnements des syndiqué-e-s.

Le déploiement de la structuration retraité-e-s finances dans les territoires reste déterminant pour le développement de notre activité. Cependant, celle-ci reste encore circonscrite à un nombre trop restreint de départements même si de nombreux militants de nos différents syndicats sont investis dans les structures interprofessionnelles y compris dans les départements où l'UFR n'est pas présente.

La dimension « continuité syndicale » est un élément important de notre activité, partagé avec les syndicats d'actifs. Gagner le maintien des syndiqués actifs dans la CGT retraités n'est pas qu'une question financière. Cela est nécessaire pour gagner sur les revendications des retraités mais aussi pour élever le rapport de force dans toute la CGT.

FAIRE DE LA CONFERENCE NATIONALE UN GRAND MOMENT DE L'ACTIVITE SPECIFIQUE RETRAITE-E-S AUX FINANCES

La Conférence nationale de Guidel doit être un moment privilégié pour renforcer l'organisation territoriale avec la volonté d'associer l'ensemble des retraité-e-s des différents syndicats de la fédération d'un département, de départements limitrophes, d'une région et de contribuer à l'intégration des retraité-e-s de l'UFR dans les structures interprofessionnelles. Renforcer la CGT aux Finances, y compris en allant à la rencontre des retraité-e-s qui n'étaient pas adhérents en activité, et assurer une meilleure prise en compte de la dimension retraité-e-s dans l'activité de notre organisation sera l'objectif central de Conférence Nationale des Retraité-e-s des Finances.

Notre retraite nous voulons la vivre dignement



© Photo Allaoua Sayad

www.ucr.cgt.fr

la
cgt
retraités